

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MARDI 06 DÉCEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le mardi Six du mois de Décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRÉSENTS:** M. Cédric CORNET – M. Guy BACLET – M. Louis ANDRÉ – Mme Marguerite MURAT - M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO - M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE - M. Marcellin ZAMI - Mme Mévice VÉRITÉ- M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE - Mme Mégane BOURGUIGNON - Mme Yane BEZIAT - M. Jean-Claude CHRISTOPHE – M. Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

**ETAIENT ABSENTS :** Mme Liliane MONTOUT (excusée ; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) - M. Josy LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) - Mme Sandra MOLIA (excusée; pouvoir donné à Mme Mégane BOURGUIGNON) - Mme Rebecca BELLEVAL (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) - M. David LUTIN (excusé; donne pouvoir à Mme Mévice VÉRITÉ) - M. Lucas ALBERI (excusé; pouvoir donné à M. Guy BACLET) - Mme Wennie MOLIA - Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR - Mme Sylvia HENRY - Mme Nadia CELINI - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Jocelyne VIROLAN - Mme Ghylaine JEANNE

.....  
**Date d'envoi de la convocation :** 30 novembre 2022

**Date d'affichage :** 30 novembre 2022

**Nombre de Conseillers municipaux en exercice :** 35

**Nombre de Conseillers présents :** 21

**Absents :** 14

**Procurations :** 6

**Appelés à voter :** 27

**Président de séance :** Monsieur Cédric CORNET

**Secrétaire de séance désignée à l'unanimité :** Madame Mévice VERITE  
.....

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

**CM-2022-7S-DAF-123**

**Vu** l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRE ;

**Vu** le rapport sur les grandes orientations budgétaires transmis à l'appui de ce projet de délibération, à l'ensemble des membres du Conseil municipal, faisant état notamment :

- des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement exprimées en valeur ;
- des hypothèses retenues en matière notamment de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que celles relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI ;
- des engagements pluriannuels avec les autorisations de programme correspondantes ;
- de la structure et à la gestion de l'en-cours de la dette ;
- de la structure, de l'évolution et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- des évolutions du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dettes.

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 28 novembre 2022;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et ce, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2023.

Au cours de ce débat, le conseil a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et des dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée, la structure des effectifs et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que les actions municipales devant bénéficier d'une priorité.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le 20 DEC. 2022

Et publication ou notification le  
27 DEC. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 06 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

---

Date de transmission de l'acte : 20/12/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 20/12/2022

---

Numéro de l'acte : CM20227SDAF123 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20221206-CM20227SDAF123-DE

---

Date de décision : 06/12/2022

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires